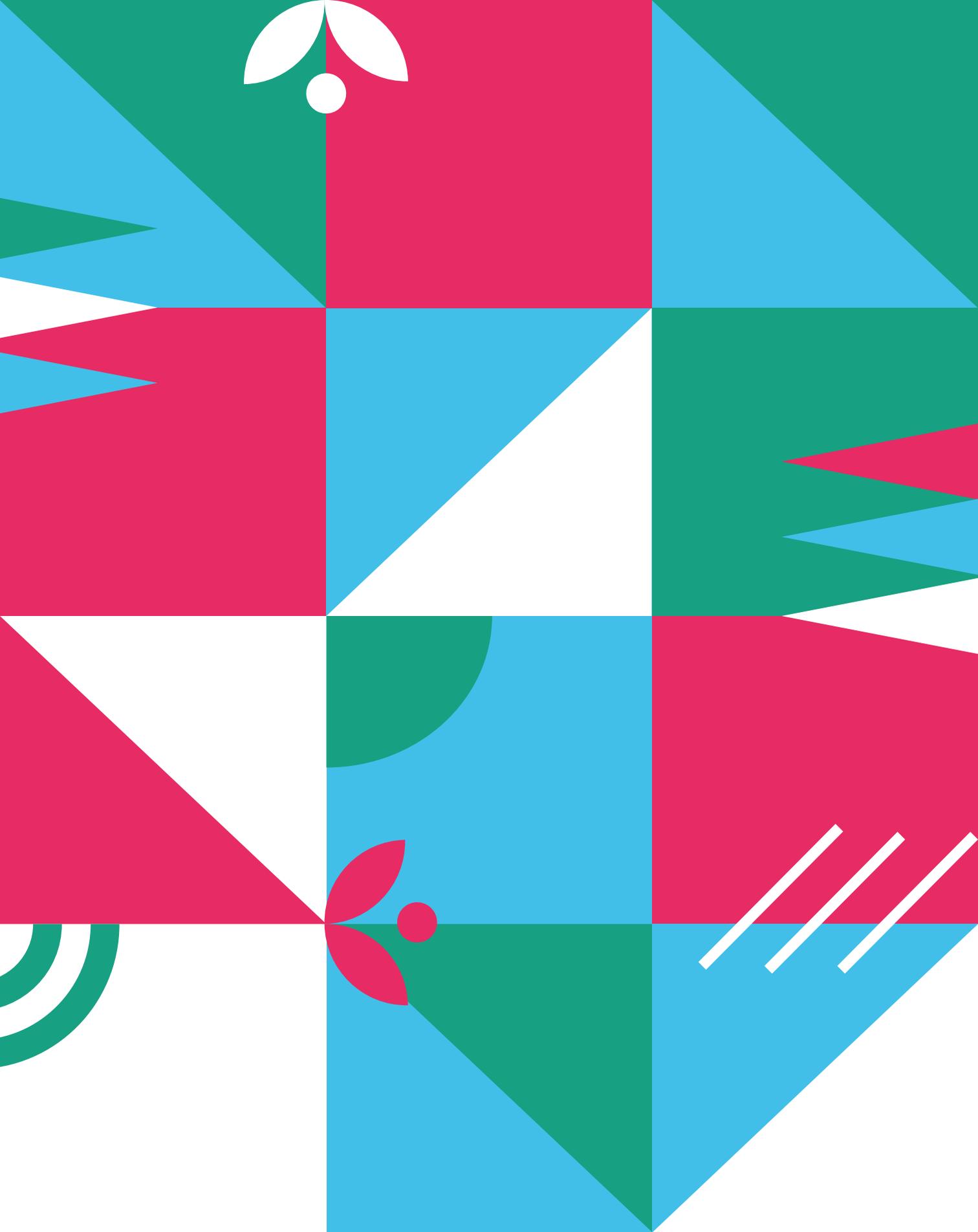


RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ville de Rueil-Malmaison

2018-2019





La Ville de Rueil-Malmaison s'est engagée depuis de nombreuses années dans la démarche du développement durable avec la mise en place de deux éditions de l'Agenda 21 (2007 et 2013) qui permettent de conjuguer réduction des gaz à effet de serre, adaptation au changement climatique, développement économique, bien-être des habitants et préservation des ressources et de l'environnement.

L'engagement de la Ville a été reconnu en 2015 avec l'obtention de la « Reconnaissance Agenda 21 local France » délivrée par le ministère de la Transition écologique et solidaire. A travers l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense (POLD), Rueil-Malmaison a également été lauréate en 2017 de l'appel à projets « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) ».

Le Plan Climat-Energie Territorial (PCET) adopté en décembre 2015 et intégré à l'Agenda 21, a servi de base à l'élaboration du Plan Climat Air Energie (PCAE) du 29 juin 2017, réalisé à l'échelle du POLD. Le projet a été arrêté en septembre 2018 avant d'être soumis pour validation à la Métropole du Grand Paris qui a rendu son avis début 2019 en saluant l'ambition du PCAE de POLD.

Dans une perspective d'amélioration continue, l'Agenda 21 comprend plus de 200 indicateurs permettant de suivre la mise en œuvre et l'impact de ses actions. Ce rapport présente une sélection de réalisations et les perspectives de travail à venir. L'ensemble des actions peut également être consulté sur www.rueilmalmaisonvilledurable.fr.

Les actions présentes dans ce rapport sont référencées selon les objectifs de développement durable (ODD – Sustainable Development Goals en anglais), utilisés pour désigner les dix-sept objectifs établis par les États membres des Nations unies et rassemblés dans l'Agenda 2030.

Nous vous souhaitons une bonne lecture,



Patrick OLLIER

Ancien ministre,
Maire de Rueil-Malmaison,
Président de la Métropole du Grand Paris



Philippe LANGLOIS D'ESTAINTOT

Adjoint au Maire délégué au Développement durable,
à l'environnement et aux anciens combattants,
Adjoint territorial pour les villages Rueil-sur-Seine,
Belle Rive et Bords de Seine

P.5 Introduction

P.8 Rueil-Malmaison améliore le cadre de vie de ses habitants

P.10 Construire l'écoquartier de l'Arsenal

P.16 Développer les mobilités actives sur le territoire

P.16 Rueil-Malmaison favorise l'action solidaire et culturelle sur son territoire

P.18 Développer les démarches santé-environnement

P.20 Soutenir l'emploi et le développement durable en entreprise

P.24 Renforcer l'accès à la culture

P.28 Rueil-Malmaison s'engage contre les changements climatiques

P.30 Prévenir et lutter contre les changements climatiques

P.33 Réduire les consommations d'énergie du secteur public

P.38 Inciter à la rénovation énergétique du patrimoine privé

P.40 Rueil-Malmaison préserve sa biodiversité et ses ressources naturelles

P.42 Préserver les ressources et la biodiversité

P.46 Réduire la production de déchets

P.50 Rueil-Malmaison sensibilise tous les acteurs au développement durable

P.52 Sensibiliser les jeunes

P.56 Mobiliser le grand public

P.61 Donner l'exemple

P.63 Ours

Les grandes étapes de l'Agenda 21 Saison 2

La deuxième édition de l'Agenda 21 fait suite à la première, adoptée en 2007. Elle a été réalisée en concertation avec la population.

De septembre à décembre 2012, huit rencontres ont été animées par les agents du service Développement Durable, les élus et des citoyens « correspondants développement durable ». Ces temps ont permis de recueillir les précieux témoignages des Rueillois et de leur présenter les actions possibles.

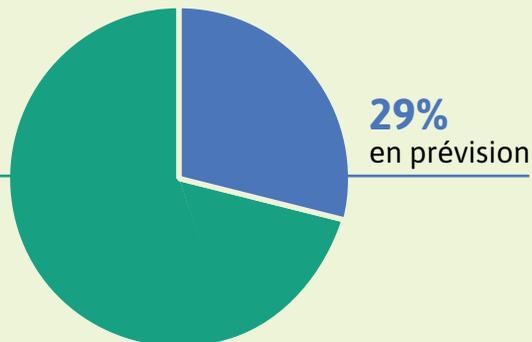
Au cours des derniers mois de 2012, une enquête publique visant à mieux connaître l'accueil des Rueillois quant aux projets municipaux en matière de développement durable et d'identifier les priorités pour les années à venir, a connu un satisfaisant taux de participation (plus de 800 participations). À l'issue de celle-ci, des réunions de travail avec les acteurs locaux ont abouti en février 2013 à de nombreuses propositions d'actions. L'Agenda 21 - Saison 2 est ainsi adopté en juillet 2013 par le conseil municipal.

LES 5 ORIENTATIONS DE L'AGENDA 21

1. Rueil améliore le cadre de vie
2. Rueil favorise la cohésion sociale
3. Rueil s'engage contre le changement climatique
4. Rueil préserve et valorise les ressources naturelles
5. Rueil sensibilise au Développement Durable tous les acteurs locaux

AVANCEMENT DES ACTIONS DE L'AGENDA 21

71% %
finalisées
ou en cours
de réalisation



29%
en prévision

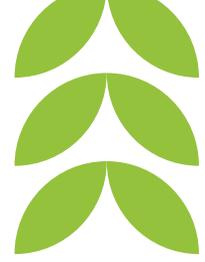


36
Services
municipaux
mobilisés

48
agents et
acteurs pilotes
de l'Agenda 21

129
actions
réparties en
5 orientations

33
projets
prioritaires



Les objectifs de développement durable

En septembre 2015, les États membres de l'ONU ont adopté un programme de développement durable à l'horizon 2030 divisé en 17 objectifs. Rueil-Malmaison s'engage à mettre en œuvre ces objectifs avec le même degré d'ambition.



1. Éliminer la pauvreté sous toutes les formes et partout dans le monde



2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable



3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge



4. Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie



5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles



6. Garantir l'accès de tous à l'eau et l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau



7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable



8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein d'emploi productif et un travail décent pour tous



9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation



10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre



11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.



12. Établir des modes de consommation et de production durables



13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions



14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable



15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité



16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes



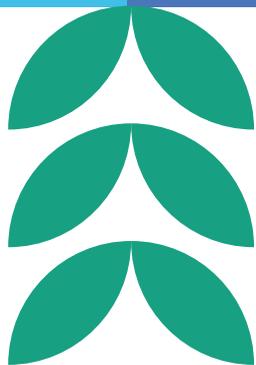
17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

➔ **Plus d'informations sur**
www.undp.org



**RUEIL-MALMAISON
AMÉLIORE LE
CADRE DE VIE
DE SES HABITANTS**

Introduction



Soucieuse de préserver la qualité de vie des Rueillois, la Ville respecte ses équilibres : 1/3 d'espaces verts publics, 1/3 pavillonnaire, 1/3 d'habitations collectives.

Le projet de l'écoquartier de l'Arsenal incarne cette promesse tenue. Situé à la croisée des villages du Mont-Valérien, du Plateau et des Coteaux, l'Arsenal sera composé de logements, bureaux, équipements publics et commerces dans un espace de 17 hectares dont 30% seront entièrement consacrés aux espaces verts.

L'écoquartier s'est fixé d'ambitieux objectifs environnementaux dans cinq domaines : la qualité de vie, les consommations énergétiques, la préservation des ressources, la mobilité verte et la bonne gestion des déchets. Les labellisations « EcoQuartier », « Ville de

demain » et « 100 quartiers innovants et écologiques » couronnent les différents engagements pour une meilleure qualité de vie.

Dans un souci permanent d'amélioration du cadre de vie, la Ville poursuit le développement des mobilités douces. En effet, le plan de déplacement urbain d'Île-de-France (PDUIF) fixe comme objectif de réduire de 2% le nombre de trajets en voiture particulière ou deux-roues motorisés et d'augmenter de 10% les trajets en transports sans moteur thermique d'ici 2020. Ainsi, des pistes cyclables sont régulièrement aménagées et des places de stationnement sécurisées contribuent à l'amélioration du confort des cyclistes. Le temps de parcours piéton d'un point à un autre est indiqué sur des panneaux, encourageant également les Rueillois à marcher.



Construire l'écoquartier de l'Arsenal

INSCRIRE L'ARSENAL AU CŒUR DE LA VILLE DE DEMAIN

L'année 2018 a été marquée par la réalisation des premiers travaux indispensables à l'aménagement futur du parc traversant et des premiers programmes de logements. Dépollution des sols, terrassement, enfouissement des réseaux, ouvrages de gestion des eaux pluviales... ces opérations permettront par la suite de créer les futurs espaces verts et espaces publics, supports de la trame verte et bleue déclinée à l'échelle de l'écoquartier.

Les premières opérations de construction ont démarré à l'été 2018 au sud de la rue des Bons Raisins. Une attention particulière est portée à la qualité des logements, à la consommation et à la performance énergétique, à la préservation des sols naturels et aux nouvelles mobilités. En fin d'année 2018, un vaste programme de déconstruction des bâtiments de l'ancien Centre technique Renault (CTRA) a été lancée au nord de la rue des Bons Raisins afin de permettre la réalisation des futurs lots de la deuxième phase de la construction de l'écoquartier.

Respectant une démarche environnementale et d'économie circulaire, un double partenariat a été réalisé avec l'association RéaVie, pour la réutilisation de matériaux et avec Saint-Gobain Habitat pour le recyclage des verres sur les chantiers. L'initiative permet de recycler des produits verriers et petits matériaux de construction. Les matériaux issus des déconstructions seront également réemployés pour de futures voiries.

Les chantiers de l'écoquartier respectent une démarche environnementale et d'économie circulaire.



En 2019, la dynamique se poursuit avec la fin des déconstructions des bâtiments du CTRA et le démarrage en été des travaux d'aménagement des espaces publics et de nouveaux chantiers de construction. Une opération en ossature bois permettra la mise en lumière de l'utilisation de matériaux biosourcés dans les constructions.

Deux équipements publics structurants verront par ailleurs le jour pour les rentrées 2019 et 2020, respectivement la livraison du groupe scolaire Robespierre et l'ouverture du nouveau complexe sportif.

► ZOOM SUR...

La Maison de l'écoquartier qui présente une exposition lancée en mars/avril 2017 à l'occasion d'une matinée « portes ouvertes ». Deux balades commentées de l'Arsenal ont été proposées en octobre 2018 aux côtés des acteurs du projet. Dans la continuité de la logique d'association des citoyens, la nouvelle exposition permet à tous de s'approprier le projet, notamment grâce à une maquette numérique en 3D, une maquette physique et de nombreux panneaux explicatifs. ●

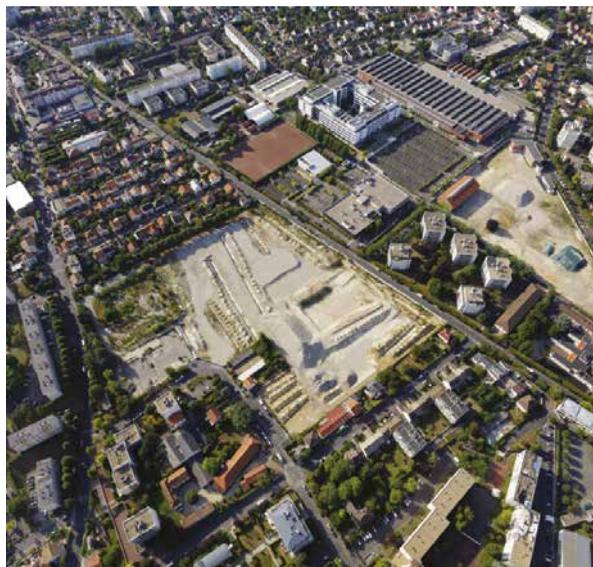
Plus d'informations sur

<http://www.arsenalrueilecoquartier.fr>



30%
d'espaces verts
soit **5,4 hectares**

60%
d'énergies
renouvelables



L'ECOLAB, UN NOUVEAU LIEU D'ÉCHANGE

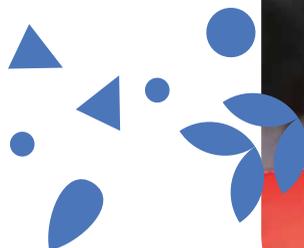
Dans le cadre de la construction de l'écoquartier, la Ville invite les Rueillois à explorer les innovations qui émergent dans de très nombreux domaines afin de construire la ville de demain : habitat, cadre de vie, bien-être, gestion des déchets, recyclage, gestion des ressources, progrès social, sécurité, transports... Cette démarche est incarnée par l'EcoLab.

Nouveau lieu de présentation et d'échange entre grandes entreprises, start-ups et citoyens, l'EcoLab est un laboratoire à idées autour de concepts et d'expérimentations au service du progrès et du bien vivre ensemble. Durant une année, les acteurs économiques exposeront leurs innovations et pourront tester leurs idées en les transformant en prototypes au cœur de l'écoquartier. Ces nouveaux concepts seront les « premières briques » qui construiront la ville de demain. Grâce à leurs concours, Rueil-Malmaison s'inscrit dans une démarche « smart-city ». ●



**L'EcoLab est un
laboratoire à
idées au service
du progrès et
du bien vivre
ensemble.**





Développer les mobilités actives sur le territoire

ENCOURAGER LE DÉPLACEMENT CYCLABLE

Rueil-Malmaison favorise depuis de nombreuses années les déplacements cyclables sur son territoire, à travers des aménagements de pistes cyclables, de double-sens en zone 30, de voies vertes et de places de stationnement vélo gardiennées et sécurisées. En 2019, la rue Masséna se verra ainsi dotée d'une piste cyclable.

2018 a vu l'arrivée de Vélib'Métropole sur le territoire de Rueil-Malmaison. Deux premières stations ont été aménagées au 57 avenue de Colmar, près de la gare de RER (Plaine Gare) et place Nelson Mandela (Mazurières). Trois nouvelles stations ont fait leur apparition au cours du premier trimestre de 2019 : allée du 1^{er} Consul (Centre-ville), boulevard Marcel Pourtout (Bords de Seine) et rue Saint-Claire Deville (Rueil-sur-Seine). Une sixième station a vu le jour place Besche (Rueil-Châteaigneraie).

Toujours dans une optique d'encouragement des citoyens à prendre leur vélo, le pôle Espaces Publics diffusera en 2019 un guide des déplacements cyclables sur le territoire. Les Rueillois peuvent par ailleurs bénéficier d'une aide à l'achat de vélos à assistance électrique via la Ville. ●

55 km
de liaison douce :
74,2 km de voies
communales
aménagées
en zone 30

500
places vélos
dans les
parkings vélos

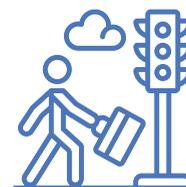


APAISER LA CIRCULATION PIÉTONNE

Afin de partager l'espace public et d'en améliorer sa sécurité, la Ville poursuit l'aménagement de nouvelles « zones piétonnes et de rencontre » limitées à 20 km/h sur les centralités des villages qui le nécessitent. En 2018, la rue de l'Yser, entre la rue du Lieutenant-Colonel de Montbrison et l'avenue du Maréchal Leclerc de Hauteclocque, a ainsi été aménagée en zone de rencontre.

Une zone 30 a par ailleurs été créée dans le village Plaine Gare, entre les avenues Victor Hugo et Albert 1^{er}. Une nouvelle zone 30 est à l'étude pour le quartier du Mont-Valérien.

En complément de la diffusion du guide sur les déplacements cyclables, un guide similaire à destination des piétons sera publié courant 2019. ●



**L'aménagement
de zones
piétonnes et
de rencontre
améliore
le partage et
la sécurité de
l'espace public.**







**RUEIL-MALMAISON
FAVORISE
L'ACTION SOLIDAIRE
ET CULTURELLE
SUR SON TERRITOIRE**



Introduction

A l'écoute de sa population, Rueil-Malmaison s'efforce de relever les nombreux défis sociétaux du quotidien. Parmi ceux-ci, l'accompagnement des personnes en difficulté et l'accès à la culture pour tous.

RUEIL-MALMAISON, VILLE SOLIDAIRE

Une ville plus solidaire permet une meilleure intégration dans le tissu social des personnes ayant des problèmes de mobilité liés à l'âge, à un handicap ou à une situation ponctuelle (femme enceinte, plâtre...). Rueil-Malmaison s'engage ainsi pour le développement de l'accessibilité en étant précurseur des orientations de la loi Handicap de 2005, notamment par la création de la Charte Rueil-Handicap, adoptée en 2001 et renouvelée en 2011.

La santé et l'environnement sont deux domaines étroitement liés. La Ville accueille plus de 9 100 enfants au sein des crèches et établissements scolaires et périscolaires. Elle s'intéresse ainsi tout particulièrement aux choix et utilisations des produits d'entretiens.

L'insertion à l'emploi et le développement de l'emploi local répondent à la dimension socio-économique du développement durable. Par une forte volonté de favoriser la coordination et la complémentarité des acteurs locaux en matière d'emploi, la Ville travaille à l'amélioration des services accessibles aux demandeurs d'emploi, aux salariés et aux employeurs, via sa Maison de l'Emploi. L'action de la structure s'articule autour de plusieurs

axes : le développement d'une stratégie territoriale partagée, la contribution au développement de l'emploi local, la réduction des obstacles à l'accès à l'emploi et la mobilisation de tous les acteurs.

Enfin, l'accès aux nouvelles technologies est également un facteur important de lien social et d'intégration. Face à cet enjeu, la médiathèque développe ses collections numériques, délivre des ateliers d'initiation et s'équipe de technologies pour faciliter les emprunts. Les deux salles équipées de 18 postes informatiques et les abonnements numériques permettent à tous de s'instruire à distance et à son rythme.

RUEIL-MALMAISON, VILLE CULTURELLE

Riche de son patrimoine, la Ville a atteint son objectif d'accessibilité et de proximité grâce à de nombreux projets comme la collecte de livres d'occasion avec l'association Recyc'livres ou le triporteur, un tricycle muni d'une caisse de transport qui livre des livres partout à Rueil-Malmaison. Initiée par l'équipe de la bibliothèque Les Mazurières au parc du Verger, la manifestation « Bibliothèque au parc » est aujourd'hui proposée au parc de Bois Préau.

Par ailleurs, huit anciennes cabines téléphoniques ont été transformées dans le cadre du projet « Livres en liberté » en mini-bibliothèques et installées dans tous les quartiers. Chacun peut ainsi déposer, emprunter ou échanger gratuitement un livre. ●



Développer les démarches santé-environnement

METTRE L'ACCESSIBILITÉ À L'AGENDA

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) de Rueil-Malmaison, validé par la Préfecture des Hauts-de-Seine, vise à rendre accessibles les sites accueillant du public. La démarche volontariste et participative de l'Ad'AP de Rueil-Malmaison est considérée par de nombreuses communes voisines comme exemplaire.

Les actions prévues dans l'Ad'AP ont été initiées en 2016 et se poursuivront jusqu'en 2024. De nombreux sites et installations de la Ville sont continuellement aménagés, comme par exemple la création de 223 places réservées aux personnes à mobilité réduite ou encore l'installation de modules sonores sur les feux de circulation afin de permettre aux personnes malvoyantes de traverser en toute sécurité. Ces équipements continueront à être installés jusqu'en 2020, après concertation avec les associations concernées.

En 2018, le Plan de mise en accessibilité de la voirie et de l'espace public (PAVE) a par ailleurs permis de parachever la chaîne de déplacement à Rueil-Malmaison, engageant ainsi l'élaboration de nombreux travaux. ●

223
places réservées
aux personnes
à mobilité
réduite

310
modules
sonores
installés
aux feux de
circulation

ADAPTER LE MATÉRIEL DE TRAVAIL DANS LES CRÈCHES ET ÉCOLES

La démarche Écolo Crèche® est menée à Rueil-Malmaison depuis 2011. Les deux premiers établissements engagés Les Triasons et La Farandole, ont été labellisés en 2013. En plus du respect de la protection des ressources et du tri sélectif, une réduction considérable des bronchiolites a été constatée dans ces crèches. Depuis, quatre nouvelles crèches ont rejoint la démarche : Les Petits Poucets, Cognac-Jay, Sophie-Rodrigues et Bons-Raisins.

Du côté des écoles, Rueil-Malmaison mène une réflexion sur les problématiques liées aux troubles de la santé neuromusculaire ou respiratoires de son personnels (ATSEM, équipes techniques d'entretien...) dus à des modalités de travail « pénibles », répétées et à l'utilisation de produits chimiques. Ces études ont conduit à de nouvelles pratiques. La Ville, pionnière, a recours depuis 2009 à des produits d'entretiens aux actifs biologiques et concentrés. En 2012, du matériel plus ergonomique et moins lourd a été acquis, permettant de réduire la pénibilité au travail.

En 2019, la direction de l'Éducation et de l'enfance initie un test dans l'une de ses écoles pour changer la façon de nettoyer, en remplaçant les produits chimiques de nettoyage et d'assainissement par une solution d'eau ozonée. Celle-ci assainie toutes les surfaces sans laisser de résidus puisqu'elle se transforme en eau et en oxygène. ●

4 crèches éco-labellisées

**La Ville,
pionnière,
a recours
depuis 2009
à des produits
d'entretiens
aux actifs
biologiques et
concentrés.**





Soutenir l'emploi et le développement durable en entreprise

FAVORISER L'EMPLOI LOCAL

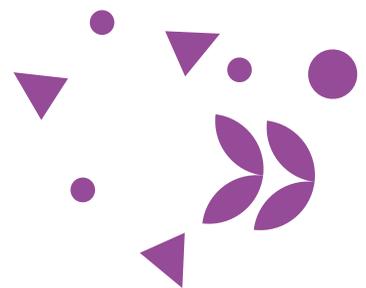
La Maison de l'Emploi fédère et mobilise l'ensemble des acteurs de l'économie, de l'emploi et de la formation : le Service Public de l'Emploi, les entreprises, les organismes de formation, les chambres consulaires, les structures d'insertion... Chaque personne en recherche d'emploi ou en formation peut bénéficier des services de cette structure.

A la Maison de l'Emploi de Suresnes-Rueil-Malmaison, 293 entreprises ont été contactées en 2018, dont 55 dans le cadre de l'animation et le développement du réseau d'entreprise « Services à la personne ». 444 offres d'emploi ont été collectées. 58 personnes ont trouvé un emploi sur 361 mises en relation avec les entreprises.

Des sessions de recrutement ont été organisées dans des domaines d'activités variés, de la grande distribution au secteur du nettoyage et de l'hygiène. Ainsi, en 2018 à Rueil-Malmaison, Monoprix a recruté des employés commerciaux, ELIS des chauffeurs livreurs et opérateur de production et Big-Fernand des employés de restauration.



293
entreprises ont
déposé une
offre d'emploi
à la Maison
de l'Emploi en
2018



Parmi les grandes réalisations de l'année passée, un forum de promotion des métiers et des entreprises locales « Parcours Métiers » a permis aux jeunes des collèges et lycées d'assister à des conférences sur la vente, les progiciels de gestion, les métiers du numérique et l'entrepreneuriat.

L'État qui soutenait la Convention pluriannuelle d'objectif en 2018 par un engagement financier à hauteur de 60% de la dépense totale sur ces actions, se retire en 2019. Par conséquent, sous réserve d'une décision du Conseil d'administration et de l'assemblée générale du groupement d'intérêt public « Maison de l'emploi », la convention pluriannuelle sera révisée à la baisse, en termes d'actions et en particulier l'appui RH aux très petites, petites et moyennes entreprises (TPE-PME) du fait d'une baisse des moyens alloués par l'État. ●

58 offres d'emploi pourvues par des candidats de la Maison de l'Emploi

*La Maison de
l'Emploi fédère
et mobilise
l'ensemble
des acteurs de
l'économie, de
l'emploi et de la
formation.*





PROMOUVOIR ET FAVORISER L'EMPLOI SOLIDAIRE

Depuis 2006, la Maison de l'Emploi Rueil-Suresnes contribue à faciliter l'accès à l'emploi durable des Rueillois les plus vulnérables. Cela consiste notamment en l'obligation, pour les entreprises attributaires de marchés, de réserver des heures de travail sur ces marchés à des personnes rencontrant des difficultés par rapport à l'emploi (demandeurs d'emploi de longue durée, allocataires de minima sociaux, jeunes sans qualification et/ou expérience, travailleurs handicapés, etc).

A ce titre, la Maison de l'Emploi propose son expertise dans l'accompagnement des services de la Ville et des autres donneurs d'ordre du territoire (promoteurs immobiliers de l'éco-quartier par exemple), dans le développement et la mise en place de clauses sociales sur les marchés publics. Elle accompagne également les entreprises dans la mise en œuvre de cette obligation d'insertion et assure le suivi et la garantie du respect des objectifs fixés. Enfin, elle mobilise et anime le réseau des acteurs de l'emploi afin d'identifier les personnes pouvant être positionnées sur ces opportunités et leur permettre d'accéder à l'emploi durable.

Ainsi en 2018, 47 919 heures d'insertion ont été réalisées dont 32 000 heures sur le territoire de Rueil-Malmaison. 143 personnes ont bénéficié des clauses d'insertion dont 64 Rueillois. 82% de ces bénéficiaires sont de niveau infra bac et 59% étaient en difficultés (demandeurs d'emploi longue durée et bénéficiaires du RSA).

Des conventions de partenariat avec des engagements de bonnes pratiques ont été signées en 2018 avec de grandes entreprises telles que Logirep et Véolia. De nouvelles conventions sont en prévision pour 2019. ●

64
Rueillois
bénéficiaires
des clauses
d'insertion
en 2018

DÉPLOYER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET L'INNOVATION EN ENTREPRISE

Une lettre d'information a été mise en place pour informer les entreprises du territoire des prix, des concours, des subventions et des appels à projets auxquels elles pourraient participer. Pour favoriser une implantation locale et le développement de pratiques telles que le télétravail, les entreprises peuvent contacter Paris Ouest La Défense. Elles seront informées des locaux vacants disponibles.

D'autre part, depuis 2012, la Ville expérimente avec la Région le dispositif « Innov'up » qui permet à de jeunes entreprises de tester leurs produits et services sur le territoire. Elle est également en lien avec l'écosystème local de l'innovation, par le biais de conventions - cadre avec des acteurs académiques et des grands groupes, qui contribuent à rapprocher des jeunes entreprises composées d'acteurs économiques majeurs du territoire.

En décembre 2018, Rueil-Malmaison a signé une convention avec l'Institut Français du pétrole et des énergies nouvelles (IFPEN) et l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense (POLD). Cette convention prévoit la poursuite de travaux et d'expérimentations dans le domaine de la mobilité durable.

En 2019, l'application Geco Air développé par l'IFPEN, avec le soutien de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEEM), sera déployée. Elle permettra à chacun de calculer son « score mobilité » en fonction des émissions de son mode de transport. L'application donnera accès à de nombreux conseils, comme par exemple sur la meilleure façon de conduire ou sur les modes de déplacements doux.

Dans un tout autre domaine, la Ville expérimentera au cours des deux prochaines années de nouveaux dispositifs publicitaires à base de supports végétaux dans l'écoquartier de l'Arsenal. ●



**La Ville
expérimente
le dispositif
« Innov'up »
qui permet à de
jeunes entreprises
de tester leurs
produits.**





Renforcer l'accès à la culture

FAVORISER L'ACCÈS AUX LIVRES

Preuve de la vitalité de la vie culturelle rueilloise, plus de 17 000 personnes sont adhérentes à la médiathèque. Dans un souci d'accessibilité à tous, plus de 2 300 livres audio sont disponibles ainsi qu'une collection de livres en grands caractères. Ces documents profitent aux personnes ayant des problèmes de vue ou souhaitant accélérer leur vitesse de lecture.

Afin de participer à l'effort environnemental, la médiathèque et les bibliothèques de quartier ont mis en place depuis 2018 une convention avec l'association Recyc'livres. Ces derniers collectent gratuitement auprès des particuliers, des associations et des collectivités, à l'aide d'une camionnette électrique, des livres d'occasion pour leur donner une seconde vie. Les livres en bon état sont vendus sur internet à petit prix dont 10% de chaque vente est reversé à l'association « Lire et faire livre ». Les livres non vendus sont recyclés en pâte à papier. En 2018, 1 849 livres ont été collectés à Rueil-Malmaison dont 774 ont été vendus pour 446 €. La collecte a indirectement permis la sauvegarde de 5,8 arbres, l'économie de 229 970 litres d'eau et d'éviter l'émission de 326kg de CO₂eq.

L'association Recyc'livres travaille par ailleurs en partenariat avec l'entreprise d'insertion Log'Ins, spécialisée en logistique, qui propose un emploi formateur de 18 mois au e-commerce, dans un objectif d'accompagnement au retour à l'emploi.

Toujours afin de favoriser l'accès aux livres, trois nouvelles cabines à livres ont été installées en 2018, place du 8 mai 1945, rue des Bons Raisins et place Lagauche. Une réflexion est en cours pour 2020, dans le but d'étendre l'offre du triporteur (un tricycle muni d'une caisse de transport) à d'autres lieux, à l'aide de services civiques volontaires ou autres emplois trempés proposés par l'État. ●

8
cabines à livres
installées à
Rueil-Malmaison

1 849
livres d'occasion
collectés à
Rueil-Malmaison



DÉVELOPPER L'ACCUEIL DE PUBLICS DIVERSIFIÉS

Le service Musée et sites patrimoniaux du pôle Culture de la Ville a développé une offre d'accompagnement aussi variée que les publics de Rueil-Malmaison. Ainsi, de nombreuses actions à destination des scolaires (ateliers pédagogiques, dont plus de 2 000 enfants sont reçus chaque année au musée d'histoire locale), des familles et du grand public (visites guidées et ateliers) et des personnes en situation de handicap sont organisées chaque année. Les thématiques abordées lors des manifestations sont culturelles, patrimoniales et civiques.

De nombreux partenariats avec des acteurs de la Ville, comme le service Jeunesse, ont été vivement encouragés et ont abouti à des projets qui concernent l'organisation des musées, conçus et imaginés par les jeunes rueillois.

Le conservatoire à rayonnement régional (CRR), quant à lui, accueille 11 élèves de la classe « unités localisées pour l'inclusion scolaire » (ULIS) de l'école des Trianons. L'objectif est de sensibiliser les enfants atteints de handicap mental à l'écoute de la musique, d'améliorer leur capacité motrice et de développer leur capacité d'écoute et de concentration. Deux enseignantes du CRR seront prochainement formées pour être « référentes handicap ». ●

Le pôle Culture de la Ville a développé une offre d'accompagnement aussi variée que les publics de Rueil-Malmaison.





ENTRER DANS L'ÈRE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

La médiathèque, qui comptabilise plus de 677 000 passages par an, a développé les collections numériques au sein de son réseau. L'accès est simplifié via un catalogue des collections à identification unique. L'offre de livres numériques et de presse en ligne accessible à distance est en cours de développement. Un catalogue de vidéos à la demande (VOD) est également en cours d'étude.

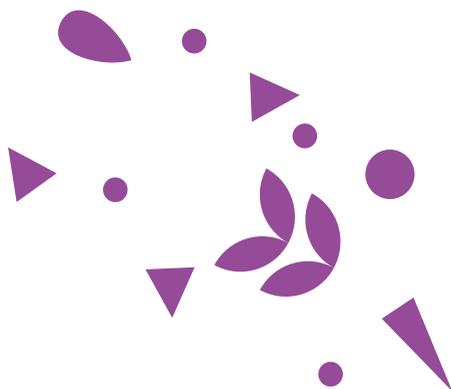
En 2019, la collection pour la jeunesse s'est agrandie avec l'achat d'une console et de jeux vidéo. La médiathèque propose des animations régulières dans tous les établissements. En 2020, l'ensemble des documents de la médiathèque sera muni d'une puce électronique (technologie RFID) permettant l'automatisation des prêts.

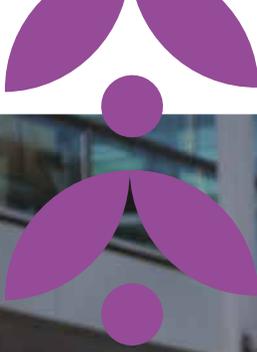
La médiathèque propose par ailleurs des ateliers multimédias d'initiation aux nouvelles technologies, ouverts à tous, notamment le mercredi à destination des jeunes. ●



575
séances de
formation aux
ressources
numériques
dispensées

677 000
passages
par an à la
médiathèque







**RUEIL-MALMAISON
S'ENGAGE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES**

RUEIL-MALMAISON ANTICIPE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Rueil-Malmaison a mis en priorité la réduction des gaz à effet de serre qui sont les principaux éléments responsables du changement climatique. En 2017, la Ville a également adopté un plan « prévention inondation » visant à mettre en place une série de mesures graduées en cas d'inondation afin de sauvegarder les Rueillois et leur habitat.

La Ville s'est également engagée dans la réalisation de plusieurs études et plans stratégiques afin d'anticiper de futurs risques climatiques tels que des épisodes d'orages violents, des tempêtes ou des crues importantes. Les plans stratégiques permettront d'adapter le territoire au changement climatique et de répondre plus efficacement à ces phénomènes.

L'amélioration de la qualité de l'air est un enjeu de santé publique. Parce que les déplacements représentent le premier facteur d'émissions de gaz à effet de serre, le conseil de la Métropole du Grand Paris (MGP) a adopté le 12 novembre 2018, la mise en place de zones à faibles émissions (ZFE) métropolitaines. Cette mesure interdira de manière progressive à compter du 1^{er} juillet 2019 les véhicules les plus polluants à l'intérieur du périmètre de l'A86.

RUEIL-MALMAISON ENGAGÉE POUR LIMITER SES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

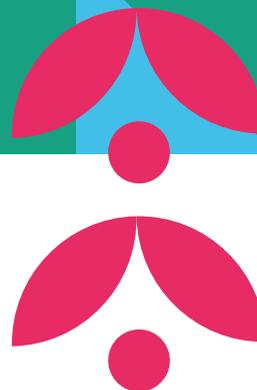
Soucieuse de promouvoir un développement durable bénéfique tant sur le plan environnemental que financier, la Ville a engagé de

nombreuses actions pour limiter son impact carbone et ses consommations énergétiques. Ainsi, l'utilisation de la flotte municipale est en cours d'optimisation, avec notamment le remplacement de 38 véhicules thermiques, l'acquisition à venir de voitures électriques et la mise à disposition de vélos à assistance électrique pour les déplacements professionnels des agents.

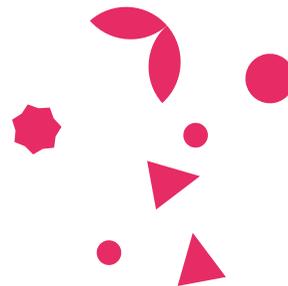
Depuis de nombreuses années, la Ville rationalise son éclairage en remplaçant les ampoules par de l'éclairage moins énergivore (LED et lampe sodium haute pression). Lors des aménagements publics, des détecteurs de présence ont également été installés dans les endroits appropriés (type parcs et jardins), tout comme des platines électroniques avec baisse de puissance la nuit.

Rueil-Malmaison a par ailleurs engagé la rénovation de ses bâtiments municipaux. Ceux-ci représentent 32% d'émissions de gaz à effet de serre de la Ville. Afin de réduire son impact, celle-ci agit sur trois volets : l'investissement dans des travaux ou rénovations, la gestion des bâtiments (maintenance) et la sensibilisation des occupants.

23% des émissions de gaz à effet de serre recensées dans le bilan carbone proviennent des consommations d'énergie du secteur résidentiel. Rueil-Malmaison doit ainsi se pencher également sur l'accompagnement de ses habitants pour rénover ou investir dans les énergies renouvelables comme les panneaux photovoltaïques.



Prévenir et lutter contre Les changements climatiques



PRÉVENIR LES RISQUES LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

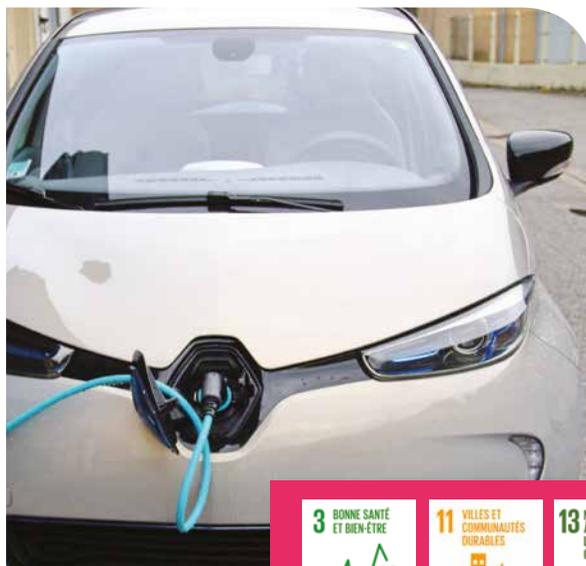
À la suite de la COP 21, l'accord de Paris signé par 195 pays vise à limiter la hausse des températures en dessous de 2°C. La France contribue à ces objectifs internationaux par des dispositifs tels que ceux de la loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte. La lutte contre le changement climatique, enjeu planétaire, est aussi engagée au niveau local.

Aussi, le territoire de Paris Ouest La Défense (POLD) a élaboré son plan « climat-air-énergie » pour faire face aux nombreux enjeux environnementaux. L'établissement public souhaite se doter d'une stratégie ambitieuse et mobilisatrice en lien avec le plan « climat-air-énergie » métropolitain. Les villes qui le constituent piloteront les actions de ce plan, en lien avec leurs compétences. Le plan « climat-air-énergie » a été soumis pour avis à la métropole du Grand Paris, en novembre 2018, avant d'être définitivement adopté par le territoire POLD au 1^{er} semestre 2019.

En 2019, un plan d'intervention graduée pour lutter contre le ruissèlement dû aux orages violents sera réalisé par le service Environnement du pôle Écologie urbaine et durable de la Ville. Des études pour mieux connaître et comprendre les sous-sols et les eaux souterraines seront menées au cours de l'année pour prévenir les risques liés. ●

**La Ville réalisera
en 2019 un plan
d'intervention
pour lutter contre
le ruissèlement
dû aux orages
violents.**



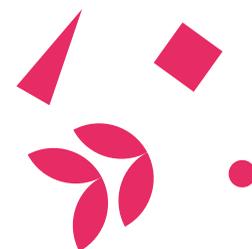


PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'AIR (ZFE)

Rueil-Malmaison a signé en 2018 une convention avec la Métropole du Grand Paris (MGP), pour la mise en œuvre d'une zone à faibles émissions (ZFE) sur son territoire. La ZFE permet de réduire les pics de pollution liés aux déplacements en accélérant le remplacement des véhicules les plus polluants par des véhicules propres, notamment via des aides financières. La MGP accompagnera la Ville dans la démarche, notamment dans la concertation avec les partenaires et dans la gestion liée à la signalétique nécessaire au dispositif.

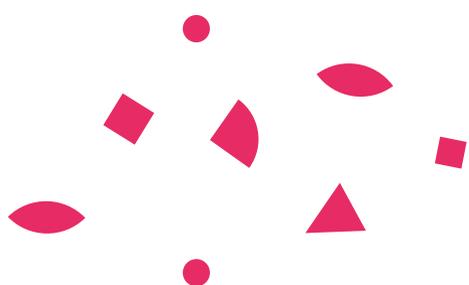
La ZFE repose sur la mise en place de mesures d'interdiction d'accès, sur des plages horaires données, pour certaines catégories de véhicules ne répondant pas à certaines normes d'émissions et ayant un impact nocif sur la santé des résidents de l'ensemble du territoire. Ces mesures s'appuient sur la classification nationale des certificats qualité de l'air, les vignettes « Crit'Air ».

Une consultation des institutionnels sur le projet d'arrêté de création de la ZFE sur le territoire s'est déroulée de janvier à mars 2019. Du 1^{er} avril au 6 mai, ce sont les citoyens qui seront consultés sur la mise en place du dispositif. La ZFE sera créée le 1^{er} juillet 2019. ●



Jusqu'à
5 000 €
d'aide pour
l'achat d'un
véhicule
électrique,
hydrogène, GNV
ou hybride

➔ Plus d'informations sur metropolegrandparis.fr



OPTIMISER L'UTILISATION DES VÉHICULES MUNICIPAUX

En 2018, la Ville a lancé une étude pour la réalisation d'un plan mobilité qui permettra de répondre à la loi relative à la transition énergétique et à la croissance verte d'août 2015 qui impose l'élaboration d'un plan de mobilité aux établissements de plus de 100 agents. Ce plan aboutira à des solutions innovantes afin de réduire l'impact environnemental des déplacements domicile-travail, tout en améliorant la qualité de vie au travail des agents.

Le plan d'actions comptera des mesures liées aux déplacements cyclables, aux modalités de remboursement des transports en commun, à la sensibilisation ou encore la formation des agents à l'éco-conduite. Ainsi, 3 vélos à assistance électrique ont été achetés par la Ville en 2018 pour les déplacements professionnels et 180 chauffeurs réguliers ont été formés en interne à l'éco-conduite depuis 2009.

En 2019, la Ville fera l'acquisition d'une flotte de véhicules électriques (modèle Zoé) et une étude sera réalisée en vue du renouvellement complet de la flotte municipale. ●



- 40% des consommations de carburant des véhicules municipaux entre 2012 et 2018





7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE



8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Réduire les consommations d'énergie du secteur public

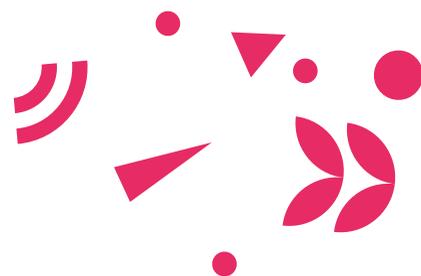
CONSTRUIRE ET RÉNOVER POUR MOINS CONSOMMER

Le complexe de gymnastique au centre sportif Vert Bois, en remplacement de la salle de gymnastique de Mimoun, a été livré fin 2017. L'objectif de consommation de ce complexe de 1 200 m² a été fixé à -14% de la réglementation thermique de 2012 (RT2012). Pour atteindre ce niveau de performance, un important travail a été réalisé sur la qualité de l'isolation des murs, de la ventilation et des ouvrants.

Le centre de loisirs de l'école maternelle des Martinets a quant à lui été livré en novembre 2018. Le bâtiment de 315 m² atteindra un objectif de -29% de la RT2012. Il est composé d'un rez-de-chaussée en structure et de murs en ossature bois à l'étage.

Le projet de l'écoquartier de l'Arsenal s'inscrit dans une démarche de développement durable notamment par l'exigence environnementale de ses chantiers. Ainsi, le marché du complexe sportif en travaux comporte des engagements de performance énergétique et hydraulique. Supérieurs aux valeurs usuelles et aux exigences réglementaires, ces derniers sont chiffrés et mesurables grâce à la mise en œuvre d'équipements permettant le suivi et l'analyse des mesures. L'opération s'inscrit également dans une double certification haute qualité environnementale NF HQE. Sur les questions d'énergie, d'environnement, de santé et de confort, le projet a obtenu 15 étoiles sur les 16 possibles pour les deux certificats en janvier 2018.

Un important travail a été réalisé au centre sportif Vert Bois sur la qualité de l'isolation des murs, de la ventilation et des ouvrants.



Afin de prévoir l'arrivée de futurs élèves de l'écoquartier et de pallier la suppression de l'accueil de loisirs de l'Arsenal qui laissera la place au chantier de la gare du Grand Paris Express, la Ville a lancé une opération de modernisation et d'extension des écoles et des accueils de loisirs « Robespierre » qui a démarré en 2017 et s'achèvera à l'été 2019. Ces bâtiments répondent à la réglementation expérimentale 2020 (RE2020) qui est encadrée par le label expérimental réglementaire E+ C- (Energie + Carbone -) officialisé le 17 novembre 2016 par l'État. Exemple, la consommation maximale d'énergie du futur bâtiment Robespierre sera de 70 KWHep/m² par an, se situant ainsi largement en dessous du niveau minimum exigé par la RT2012. Le projet a obtenu en juin 2018 le très bon niveau du label lors de l'audit Certivéa de la phase de conception. ●



- 16,5% de
consommation
globale
d'électricité
de la Ville entre
2014 et 2018





CLASSIFIER LES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Afin de prioriser les travaux de performance énergétique, les bâtiments municipaux sont classés du moins au plus énergivore. Le classement permet également de constater d'éventuels écarts de consommations, à rectifier lors d'opérations de maintenance. La Ville a par ailleurs intégré une clause d'intéressement aux économies d'énergie dans son contrat avec la société de maintenance afin d'assurer des réglages au plus près des usages.

Depuis 2018, la municipalité suit les consommations énergétiques de son territoire. L'objectif est d'organiser des actions ciblées en matière de rénovation énergétique de l'habitat et de réduire le bilan des émissions en favorisant l'intégration des énergies renouvelables dans le réseau. Des dispositifs de suivi en temps réel des températures et des consommations énergétiques au sein de deux bâtiments administratifs et d'une école ont été expérimentés l'année passée. Les systèmes techniques ont pu être ajustés afin de réduire les consommations sans altérer le confort des usagers.

A l'avenir, les données issues des compteurs communicants seront utilisées afin de suivre et piloter au mieux la performance énergétique (gaz et électricité) des bâtiments au quotidien. Ainsi 150 sur 249 compteurs électriques (soit 60%) pourront être souscrits en contrat d'électricité 100% verte avec garantie d'origine. 17 chaudières énergivores et anciennes seront également remplacées sur 3 ans par des technologies modernes et performantes, incluant un système électronique et numérique permettant de les piloter.

17%
de baisse de
consommations
de gaz entre
2012 et 2018



Des actions d'amélioration énergétique préconisées dans le cadre des diagnostics réalisés sur la Ville depuis 2010 seront progressivement mises en place dès 2019, dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement de 5 à 10 ans. C'est pourquoi les objectifs du prestataire de maintenance seront plus ambitieux dans 180 sites sélectionnés, soit 140 de plus que le précédent marché.

Des panneaux solaires photovoltaïques seront par ailleurs installés sur plusieurs toits des terrasses de la médiathèque Jacques Baumel, de l'Hôtel de Ville et du bâtiment regroupant l'hôtel artisanal et le centre socio-culturel des Mazurières. Une nouvelle isolation thermique des parois extérieures du gymnase Jean Dame sera également réalisée, tout comme l'implantation de panneaux photovoltaïques en toiture du bâtiment municipal.

Enfin, 3 à 5 sites prioritaires seront identifiés pour la réalisation d'opérations globales de performance énergétique en 2020 ou 2021, après la réalisation d'études techniques et financières. ●

180
sites
municipaux
concernés par
des actions
d'amélioration
énergétiques

OPTIMISER L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Rueil-Malmaison adoptera prochainement un « schéma directeur lumière », soit un document de planification et de stratégie pour tous les investissements relatifs à l'éclairage public. Plusieurs objectifs seront déterminés, dans les domaines urbanistiques, scénographiques, économiques et environnementaux.

Ce document permettra de produire un système d'éclairage global et cohérent sur l'ensemble du territoire mais aussi de limiter les effets de pollution lumineuse. Il s'agit par ailleurs d'un axe fort de la « trame noire », les corridors écologiques caractérisés par une certaine obscurité et empruntés par les espèces nocturnes. En 2018, la Ville a poursuivi ses efforts en remplaçant 247 sources lumineuses par de nouvelles lanternes ou en adaptant des « plateaux LEDs » dans les lanternes existantes. La fréquence de remplacement de l'éclairage existant sera à l'avenir augmenté puisque 7 500 lampes environ ne sont pas encore des LEDs.

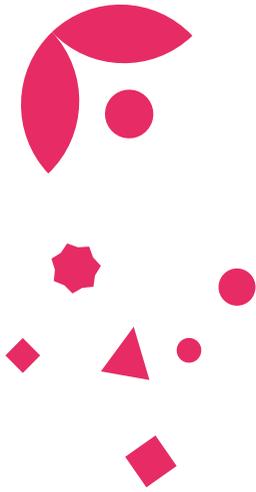
Les 4 000 lanternes vétustes seront totalement remplacées et de nouveaux plateaux LEDs seront installés dans les années à venir. A terme, les travaux devraient générer une économie en énergie et en coût de maintenance d'environ 3,8 millions d'euros sur 10 ans. ●



30 000 kwh
d'économie
en 2018

10 812
points
lumineux à
Rueil-Malmaison





Inciter à la rénovation énergétique du patrimoine privé

ACCOMPAGNER POUR RÉNOVER

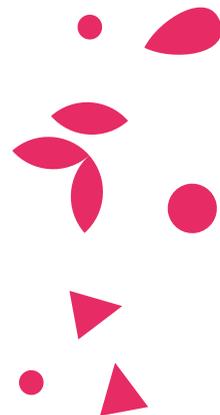
61% du parc de logements de Rueil-Malmaison a été construit avant 1975, date de la première réglementation thermique (RT). Concernant les bâtiments neufs, y compris les maisons individuelles, la RT de 2012 s'applique et impose à tous des équipements « basse consommation ».

L'enjeu principal réside ainsi dans la rénovation des bâtiments existants. Cependant, la complexité des projets de rénovation (choix des artisans, ingénierie technique et financière etc) peut décourager les particuliers. C'est pourquoi la Ville a réalisé plusieurs études afin de développer une structure d'accompagnement aux particuliers, une Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC). Celle-ci sera développée à l'échelle de POLD. Ses statuts ont été déposés en 2018.

Dans les années à venir, l'ALEC accueillera un espace « info énergie », gratuit et ouvert à la population des villes du territoire du POLD. Une plateforme territoriale de la rénovation énergétique (PTRE), un service semi-payant, sera également mise en ligne pour les citoyens.

La structure d'accompagnement ALEC sera financée par des subventions publiques et du mécénat. Une faible participation forfaitaire sera demandée aux particuliers, permettant ainsi de les impliquer jusqu'au bout du processus. ●

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat accompagnera les particuliers dans la rénovation énergétique de leur patrimoine.



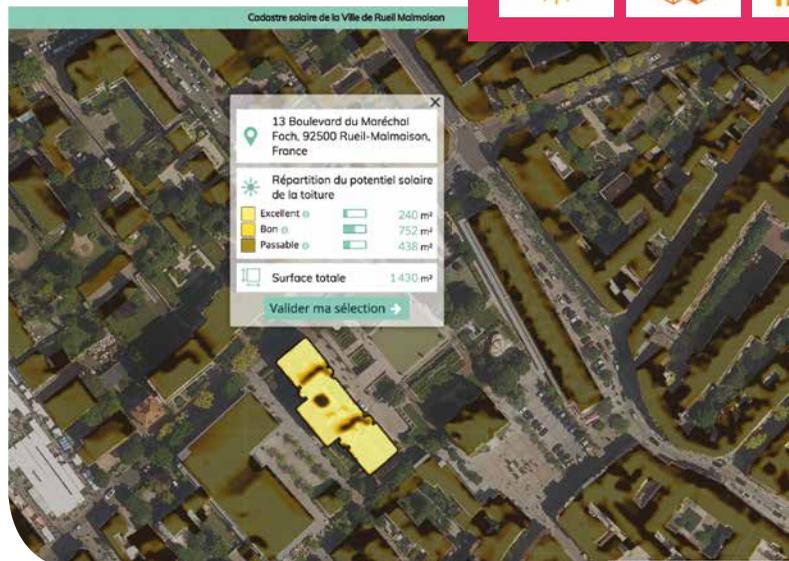
OUTILLER LES RUEILLOIS POUR ADOPTER LE SOLAIRE

En 2019 la Ville mettra à disposition de la population un cadastre solaire. Cette cartographie accessible en ligne, permettra à chaque Rueillois de calculer son « potentiel solaire » annuel et de connaître ainsi la rentabilité énergétique et économique de la pose d'un système solaire thermique ou photovoltaïque.

L'objectif est de permettre aux Rueillois de ne plus dépendre des variations du marché de l'énergie, d'intégrer facilement les énergies renouvelables dans leurs projets de travaux et enfin d'adopter dans leur foyer l'utilisation d'une énergie non polluante et décentralisée.

L'outil, en ligne au cours de l'année 2019, sera progressivement agrémenté de fonctions telles que l'indication de zones interdites à la pose de panneaux (contraintes architecturales prévues par le plan local d'urbanisme) ou la possibilité de calculer le potentiel d'une surface non répertoriée en la dessinant. ●

**Le cadastre
permet de
calculer
son potentiel
solaire annuel.**





**RUEIL-MALMAISON
PRÉSERVE SA
BIODIVERSITÉ ET
SES RESSOURCES
NATURELLES**



Introduction

RUEIL-MALMAISON PROTÈGE SA FAUNE ET SA FLORE

Bois-Préau, parc des Impressionnistes, vallon des Gallicourts... Fortement attachée à son patrimoine naturel, Rueil-Malmaison abrite une exceptionnelle diversité d'espaces verts communaux auxquels s'ajoutent les 200 hectares de la forêt domaniale de Malmaison.

La Ville possède une zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique, six sites inscrits, un site classé et six espaces naturels sensibles. Au-delà de ces espaces, les jardins des particuliers jouent également un rôle de réservoir de biodiversité à condition d'être correctement entretenus et « perméables » pour la circulation de la petite faune.

De nombreuses actions sont mises en œuvre par la Ville afin de préserver ses ressources naturelles : diagnostic écologique, suivi des espèces animales et végétales, économies sur les consommations d'eau, plantation d'espèces adaptées au climat, passage en zéro phyto ou encore en gestion différenciée des espaces verts urbains. Rueil-Malmaison poursuit également son engagement auprès des apiculteurs du territoire et aménage ses espaces verts en faveur des pollinisateurs (prairies fleuries).

RUEIL-MALMAISON PRÉSERVE SON PATRIMOINE ARBORÉ

L'adoption en 2019 d'une charte de l'arbre engagera tous les partenaires de la Ville, les entreprises comme les concessionnaires de réseaux. Elle prodiguera des consignes et des bonnes pratiques aux particuliers. L'objectif de ce document est de protéger l'arbre en ville en donnant des recommandations sur sa plantation, sa gestion au fil du temps, sur les mesures de protection à mettre en place lors de travaux et enfin sur les espèces à privilégier en fonction des continuités écologiques et des contraintes du milieu urbain. La transmission d'un patrimoine végétal de qualité pourra ainsi être assurée vers les générations futures.

Cette volonté de préserver le patrimoine arboré s'inscrit dans la politique de protection et de développement des espaces verts de la Ville. Depuis la dernière mandature, plus de 79 hectares d'espaces verts ont été créés sur la ville. Chaque rueillois est ainsi à moins de 300 mètres d'un espace vert public.

Préserver sa biodiversité passe également par un travail de réduction et de gestion des déchets. Leur collecte et leur traitement sont une préoccupation essentielle de la Ville et des Rueillois. Un français produit en moyenne 458 kg de déchets par an, soit deux fois plus qu'il y a quarante ans. De nombreuses actions sont ainsi mises en œuvre pour inciter les habitants à gérer et à réduire leurs déchets (compostage collectif, déchetterie mobile, lutte contre le gaspillage alimentaire dès la petite enfance) et à consommer plus responsable.





Préserver les ressources et la biodiversité

PRÉSERVER LA FAUNE ET FLORE LOCALE

Avec l'aide d'un bureau d'études spécialisé, le pôle Écologie urbaine et durable a établi en 2017 un diagnostic écologique. 198 espèces animales, 371 espèces végétales ainsi que les habitats présents sur la commune et la trame verte et bleue ont ainsi été recensés.

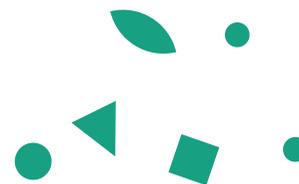
Un plan d'action est en cours d'élaboration afin de préserver et de renforcer les continuités écologiques identifiées appelées « trames vertes » et « trames bleues ». La charte « Trame verte et bleue - Plaine et Coteaux de la Seine centrale urbaine » signée en 2019 visera par ailleurs à préserver et renforcer les continuités écologies terrestres et aquatiques.

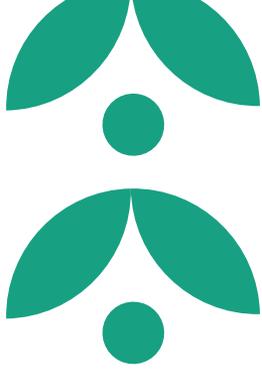
La Ville finalise un programme de travaux pour renforcer les continuités écologiques. Les Rueillois seront informés et sensibilisés aux différents aménagements des espaces publics qui permettront aux espèces de se déplacer, de se nourrir et de se reproduire dans l'ensemble du territoire et au-delà. Des nichoirs seront par exemple installés en 2019 sur les berges de Seine pour l'avifaune locale (mésanges, moineaux...). Des mares et des passages à petites faunes seront également créés. À ce titre, les règles du plan local d'urbanisme (PLU) seront complétées à terme afin d'engager la population sur des actions d'aménagement (rehaussement des barrières de jardin par exemple).

Les Rueillois seront invités à recenser les espèces locales sur le territoire afin d'alimenter et d'actualiser l'inventaire tout en se sensibilisant à la biodiversité locale. En accompagnement, une brochure à destination des écoles et des habitants synthétisera les résultats du diagnostic écologique et présentera les différentes actions que chacun peut mettre en œuvre chez soi. ●



1
zone naturelle
d'intérêt
écologique
faunistique
et floristique
(ZNIEFF)





METTRE EN PLACE DES TECHNIQUES D'ENTRETIEN PLUS NATURELLES

Depuis de nombreuses années, la Ville privilégie les pratiques respectueuses de l'environnement, ce qui a permis entre autres, d'atteindre l'objectif « zéro phyto » en 2017 en dehors des cimetières et des voies de circulation dangereuses. Pour respecter cet engagement, de nouvelles techniques ont été progressivement mises en œuvre comme le désherbage manuel ou mécanique, ou encore l'usage d'herbicides biologiques sur des secteurs complexes. Ces techniques nécessitent sur certains sites un travail technique différent des anciennes pratiques pour les agents.

Par anticipation de l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires, une gestion différenciée des espaces verts a été mise en place dès 2015. Cela consiste à adapter l'entretien des espaces en fonction de leur nature, de leur situation, de leur qualité paysagère et de leur usage. Cette technique permet de renforcer la biodiversité en intégrant davantage la biodiversité spontanée. Elle prescrit également des solutions alternatives d'entretien telles que les tontes moins régulières, des fauches tardives, le recours au paillage ou encore l'abstention d'arrosage des espaces. Les différentes typologies d'entretien ont été définies selon la qualité paysagères et naturelles de l'espace concerné.

Ainsi, le parc du Bois-Préau est passé en gestion différenciée en 2018 et sera rejoint par le complexe sportif du Vert-Bois à partir d'avril 2019. A terme en 2019, 6 sites passeront en gestion différenciée, pour une superficie totale de 330 413 m².

Tout comme les agents de la Mairie, les Rueillois sont mobilisés puisqu'ils n'ont dorénavant plus l'autorisation d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien de leur jardin et doivent ainsi recourir à des techniques naturelles. En effet, au 1^{er} janvier 2019, la loi Labbé étend l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires aux particuliers. Les jardiniers amateurs ne peuvent ainsi désormais plus utiliser ni détenir de produits phytosanitaires, sauf ceux de biocontrôle, à faibles risques et autorisés en agriculture biologique.

Pour conforter tout le monde dans cette pratique, la Ville propose aux habitants de contribuer à la préservation de la biodiversité et à la végétalisation du territoire notamment en « adoptant » un pied d'arbre de la ville. En contrepartie, un sachet de graines de mélange fleuri et des conseils pour l'entretien et le jardinage leur sont fournis. ●

3

BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE



6

EAU PROPRE ET
ASSAINISSEMENT



15

VE
TERRESTRE



330 413 m²
d'espaces verts
entretenus
en gestion
différenciée
en 2019

PARTICIPER À LA SAUVEGARDE DES ABEILLES

La Ville poursuit son engagement pour faciliter l'installation d'apiculteurs sur son territoire. Les abeilles représentent un vecteur essentiel du maintien des écosystèmes en participant à la pollinisation de plus de 80% des espèces de plantes à fleurs. Ainsi, de nombreux sites de Rueil-Malmaison sont aménagés en prairies fleuries afin de favoriser la présence de pollinisateurs. Des végétaux adaptés au butinage des pollinisateurs sauvages ont été intégrés en 2018 à la gestion des espaces verts.

Quarante-cinq ruches gérées par dix apiculteurs rueillois amateurs sont installées sur des parcelles de friches communales. Le nombre de ruches domestiques doit être limité afin de ne pas concurrencer les pollinisateurs sauvages.

En 2019, une expérimentation de ruche à vocation pédagogique sera achetée et installée dans un espace communal à haute valeur écologique (parcs, friches, promenades...). Munies de caméra, elles permettront aux Rueillois d'observer en toute sécurité le travail des abeilles à l'intérieur de leur ruche. ●



1

expérimentation de ruche pédagogique





PRÉSERVER LE PATRIMOINE ARBORÉ

La Ville présente 25 000 arbres (hors bois de Saint Cucufa) et autres boisements répartis sur tout son territoire de 1 470 hectares environ. Une typologie simplifiée classe ces arbres en deux catégories : les arbres d'alignement (10 500 arbres) et les arbres de parcs, squares et écoles (14 500 environ). 65 essences d'arbres différentes présentes sur le territoire ont été identifiées. Leur état de santé global a pu être mesuré.

En plus de cet important patrimoine arboré, environ 500ha du territoire de Rueil-Malmaison est composé d'espaces verts et naturels, au cœur de nombreux enjeux sociaux, environnementaux et historiques que la Ville préserve au quotidien.

Afin d'améliorer la gestion et la valorisation des arbres, une stratégie de gestion a été pensée en 2018 donnant lieu à la concrétisation de différentes actions (inventaire, exposition, visites guidées sur le thème « Arbres remarquables de la ville » ...).

Dans le cadre de la modification du plan local d'urbanisme fin 2018, la liste des arbres remarquables ou en devenir a été complétée. De nouveaux arbres implantés tant sur des terrains privés que publics, ont fait l'objet d'un repérage et ont été classés.

Une exposition s'est tenue au deuxième semestre 2018 à la Médiathèque puis au centre culturel de l'Ermitage présentant les arbres remarquables et mettant ainsi en exergue la richesse et la diversité des sujets présents sur la ville. Les Rueillois ont pu adopter des plants de futurs arbres remarquables avec pour seul engagement d'accompagner avec soin la pousse de ces précieux végétaux. Enfin, un arbre à vœux a permis à petits et grands d'accrocher des messages. Franc succès auprès de la population, l'exposition a porté un message fort pour la protection des arbres dans la ville.

Le programme d'actions développé en 2019 débutera par d'importants compléments d'expertises phytosanitaires et mécaniques afin d'établir un plan de gestion de renouvellement et d'aménagement paysager du patrimoine arboré sur 10 ans. Ce travail mené par le service des Espaces verts a pour objectif de rendre incontournable la prise en compte de l'arbre dans le développement urbain. Il servira de tremplin à une démarche plus ambitieuse encore, qui prévoit de monter des partenariats (structures de recherche, intervenants sur le domaine public, aménageurs...), de compléter les continuités écologiques, de valoriser les arbres remarquables, de communiquer, sensibiliser et informer les Rueillois sur le fonctionnement de l'arbre urbain, proposer des parcours de découverte du patrimoine arboré sur la Ville et enfin d'organiser des conférences et événements de haut niveau sur ces thématiques. ●



371
espèces
végétales
inventoriées en
2017

198
espèces
animales
inventoriées en
2017



Réduire la production de déchets

DÉVELOPPER LE COMPOSTAGE COLLECTIF

Depuis le lancement en 2006 d'une campagne d'incitation au compostage domestique, 2 436 composteurs à prix aidé ont été distribués aux Rueillois. 118 composteurs ont été vendus en 2018 aux Rueillois, dont 6 collectifs pour des résidences. Ce projet permet de réduire la quantité de déchets ménagers collectés, de promouvoir l'utilisation de sacs à déchets verts et de sensibiliser la population aux pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement en lien avec l'action « Jardiner au naturel ».

Depuis 2011, le projet s'est adapté à l'habitat collectif, plus complexe, qui nécessite un accompagnement par le service des Espaces verts de la Mairie et les « correspondants Développement durable ». Cette association crée une dynamique et l'adhésion à l'action par l'ensemble de la copropriété.

L'action est renforcée en 2019 avec l'arrivée d'une animatrice qui seconde l'agent en charge de la vente des composteurs. Un nouveau local de stockage améliore par ailleurs les aspects logistiques des commandes auprès du prestataire et des ventes auprès des citoyens. Les réponses aux demandes de composteurs pourront être plus fréquentes et efficaces. Enfin, 2019 verra apparaître de nouvelles animations autour du compostage. ●

31
résidences
équipées d'un
composteur
dans le cadre
de « Jardiner au
naturel »

+ de
2 500
composteurs
vendus à ce jour

DÉPLOYER L'ÉCOCENTRE

La Ville accompagne et sensibilise au quotidien les Rueillois aux changements de pratiques plus respectueuses de l'environnement et du cadre de vie. Ainsi, après une première expérimentation fructueuse le 1^{er} juillet 2017, un écocentre est ouvert tous les samedis au centre Léon Hourlier. Les matelas, mobilier, déchets électriques et électroniques, déchets verts, bois, ferraille, gravats, ou encore déchets ménagers toxiques et textiles sont collectés. L'écocentre permet ainsi de réduire l'amplitude de collecte des déchets verts et de distribuer aux administrés intéressés du compost deux fois par an, soit en mars soit en novembre pour 2019.

Les éventuelles erreurs de tri ont été suivies par des ambassadeurs de tri qui se sont rendu aux domiciles des habitants. En 2019, les ambassadeurs interviendront dans 10 classes élémentaires de l'école Robespierre et auprès de 4 groupes de 12 enfants à l'accueil de loisirs Jean-Moulin. Un concours de sculpture en partenariat avec le SITRU et les accueils de loisirs seront par ailleurs organisés.

En 2018, un effort particulier a été réalisé via les différents canaux de communication (réseaux sociaux, site internet...) afin d'informer au mieux les Rueillois des démarches et bonnes pratiques. Un panneau « Que deviennent vos déchets ? » a par ailleurs été réalisé. Il présente les coûts et les différentes filières de traitement. Une vidéo sur les bons gestes à adopter en matière de tri et de gestion des déchets est en cours de préparation.

Enfin, le service de la Voirie-Propreté en collaboration avec la direction des Actions citoyennes a mis en place une consultation sur la plateforme citoyenne en ligne « J'aime Rueil je participe » afin de recenser les idées et pratiques en matière de gestion des déchets que les Rueillois souhaiteraient voir se développer. ●



2500
tonnes
d'encombrants
collectés en
2018, soit **20** fois
plus qu'en 2017





CONSOMMER RESPONSABLE AVEC LA RESSOURCERIE ET LE RELAIS

Créée en novembre 2015, la Ressourcerie le Cercle, basée à Nanterre, est un projet d'économie circulaire dont l'objectif est de favoriser les circuits de consommation responsables et la réinsertion sur le marché de l'emploi.

Ses salariés en insertion valorisent les encombrants en les réparant pour les revendre par la suite au grand public à prix réduits. Aujourd'hui de nombreux objets sont proposés et des ateliers pour créer, réutiliser ou réparer sont dispensés aux Rueillois.

En 2018, un nouveau local de la Ressourcerie a été ouvert à Rueil-Malmaison. Il renforce les dynamiques locales en facilitant notamment les échanges entre les acteurs, en développant une activité de réemploi et en permettant au quartier de s'ouvrir au reste de la ville.

Par ailleurs, le Relais, filiale du groupe Emmaüs France, est un partenaire de longue date de la Ville. Grâce à ses 26 bornes présentes sur le territoire, l'association donne une seconde vie à des vêtements tombés en désuétude, mais permet également de créer de l'emploi local et non dé-localisable. ●

4

bornes
Le Relais

**La Ressourcerie
renforce les
dynamiques
locales en
facilitant les
échanges entre
les acteurs.**



RÉDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

La direction de la Petite Enfance de la Ville travaille sur la réduction du gaspillage alimentaire. Des groupes de travail ont été initiés pour réfléchir à l'impact de l'accompagnement pendant les repas et de la présentation des menus, des plats et des mets inconnus, afin d'accompagner au mieux les enfants dans la découverte du goût et du plaisir à table. Ces rencontres permettent également de repenser l'organisation du temps de repas, de l'espace et des roulements des services pour améliorer les conditions de prise de repas.

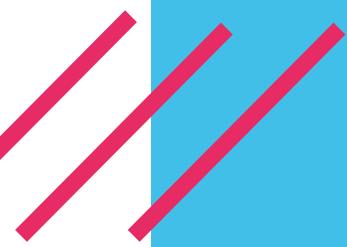
Un travail de quantification des déchets alimentaires est réalisé pour mieux ajuster les actions anti-gaspillage alimentaire en fonction de chaque site et de ses spécificités. Enfin, des outils de communication sont créés avec les familles et les enseignants pour valoriser les différentes actions.

En 2019, la direction de l'Éducation et de l'Enfance fera évoluer le service de repas aux enfants des restaurants des écoles élémentaires en les rendant acteurs des quantités de denrées consommées. Pour le plat chaud, l'adulte opérateur tiendra compte du choix de l'enfant pour garnir son assiette et pourra le servir de nouveau si besoin. ●

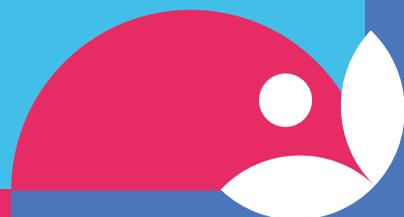


*Selon son appétit,
l'enfant pourra
moduler le
volume de sa
portion en se
servant lui-même
son entrée et son
dessert.*





**RUEIL-MALMAISON
SENSIBILISE TOUS
LES ACTEURS AU
DÉVELOPPEMENT
DURABLE**



Introduction

La sensibilisation aux enjeux de la qualité de vie, de la cohésion sociale, de la préservation des ressources naturelles et de la lutte contre le changement climatique est une priorité pour que Rueil-Malmaison poursuive son chemin vers une ville durable. La mise en œuvre des actions de l'Agenda 21 - saison 2, exige en effet la participation et la mobilisation de tous les acteurs locaux.

Le travail de sensibilisation commence dès le plus jeune âge. Ainsi, quatre crèches sont engagées dans la démarche Écolo Crèche® et l'accueil de loisirs des Gallicourts a obtenu en 2017 le label EcoAccueil de loisir®, qui vise à réduire son impact environnemental et à initier les enfants au développement durable. 16 accueils de loisirs sans hébergements sensibilisent quant à eux les enfants au jardinage.

Les écoles sont également mobilisées. Le développement durable connaît un engouement croissant dans de nombreux établissements grâce à la sensibilité des enseignants, élèves et parents fréquentant les établissements, outre son inscription dans les programmes scolaires.

Les Rueillois adultes ne sont pas oubliés puisque des rencontres sont régulièrement organisées par le service du Développement Durable de la Ville afin de les sensibiliser à leur environnement. En effet, lieu de villégiature historique et privilégié, Rueil-Malmaison fut longtemps un haut lieu de la botanique et des collections végétales sous l'impulsion de l'Impératrice Joséphine qui créa la première collection de roses. La Ville inspira également de nombreux peintres impressionnistes.

RUEIL-MALMAISON DIALOGUE AVEC SES HABITANTS

La sensibilisation laisse place à la mobilisation grâce à la plateforme numérique « J'aime Rueil je participe » qui permet à tout Rueillois de proposer des idées et de participer à la prise de décision. Un outil grandement utilisé par les citoyens dans le cadre de l'organisation du Grand débat national impulsé par le gouvernement. 343 contributions ont ainsi été recueillies, dont 103 idées sur le thème de la transition écologique, 99 sur le thème de la fiscalité, 74 sur l'organisation de l'État et des services publics et 67 sur la démocratie et la citoyenneté.

De manière plus continue, les douze « correspondants développement durable » et leurs suppléants, veillent à la bonne circulation des informations et des bonnes pratiques en matière de développement durable. Ces ambassadeurs travaillent en transversalité et contribuent fortement à la sensibilisation des citoyens.

Enfin, en tant qu'acteur public, la Mairie se doit d'agir de manière exemplaire pour réduire son impact environnemental. C'est pourquoi des achats responsables sont réalisés, les agents sont sensibilisés et la dématérialisation des procédures et de nombreux outils est en cours.





Sensibiliser les jeunes

LABELLISER LES CRÈCHES ET ACCUEILS DE LOISIRS

L'accueil de loisirs des Gallicourts labellisé « éco-accueil de loisirs » depuis 2017 a pu mettre en place de nombreux projets, en lien avec le service Espaces Verts, en 2018. Parmi ceux-ci, on trouve la création d'un espace naturel préservé avec accès limité ou encore l'installation d'une prairie fleurie, d'une maison à insectes et d'un tas de bois pour permettre le développement de la biodiversité. Des arbres et plantes mellifères et un rucher ont également été installés.

En 2018, un troisième potager circulaire a été mis en place. Il est délimité par un tressage de noisetier et repose sur le principe de la permaculture. Un amphithéâtre forestier a été créé à proximité de la mare pédagogique déjà en place. Un forum circulaire sur la plaine avec des troncs d'arbres et du bois raméal fragmenté (mélange non composté de résidus de broyage de rameaux de bois) a également été installé. Enfin, des ateliers pédagogiques sur l'école de la Malmaison de la petite section au CM² ont été dispensés au cours de l'année.

Pour l'année scolaire suivante, l'accueil de loisirs des Gallicourts prévoit la continuité de l'organisation d'ateliers à destination du public sur le centre, y compris pendant le temps scolaire. Une démarche intergénérationnelle avec un partenariat est à l'étude. Enfin, de nouveaux aménagements sur le terrain et projets d'animations sont prévus pour 2019.

L'accueil de loisirs des Gallicourts ne s'est pas arrêté à sa seule labellisation « éco-accueil de loisirs » puisqu'il a obtenu en 2018 le label « refuge LPO » de la ligue de protection des oiseaux. Les enfants ont pu construire des refuges à oiseaux et les nourrissent régulièrement dans des conditions idéales à leur préservation.

1
accueil de
loisirs labellisé

1
engagé dans la
démarche

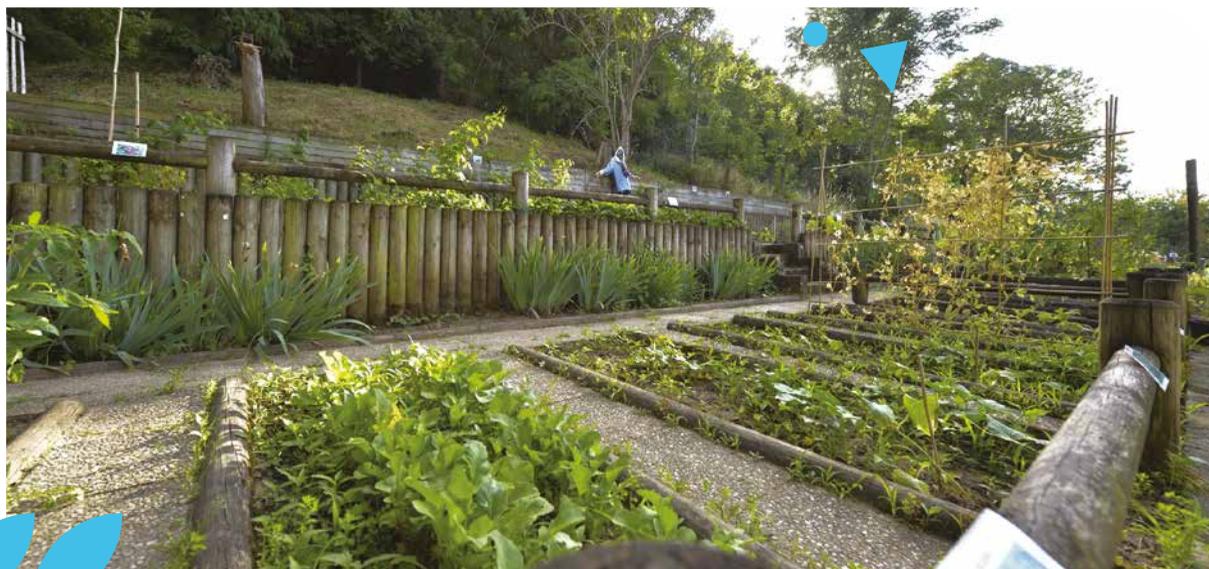
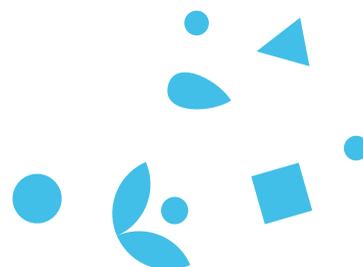
3
écoles
engagées dans
la démarche
Éco École

L'accueil de loisirs Jean-Moulin s'est quant à lui engagé dans une démarche d'éducation à l'environnement et au développement durable des enfants et de ses équipes. S'ils ne bénéficient pas du label officiel « éco-accueil de loisirs[®] », le cahier des charges a été renforcé pour aller encore plus loin dans la mobilisation de tous au quotidien.

Par ailleurs, la démarche Écolo Crèches[®] est menée à Rueil-Malmaison depuis 2011. Dans ce cadre, un réseau interne aux crèches de la Ville, piloté par les équipes d'encadrement, permet des échanges de bonnes pratiques et la formation de professionnels à des techniques pédagogiques propres à la démarche.

En décembre 2018, le réseau s'est ponctuellement ouvert à l'externe puisqu'une directrice de crèche et une coordinatrice ont effectué une présentation de la démarche Écolo Crèche[®] à la Ville de Viroflay. Début janvier, une coordinatrice de la direction de la Petite enfance est intervenue lors de la journée d'actualité du CNFPT de Montpellier sur le thème « Qualité de travail dans les établissements de la petite enfance : mise en place de l'expérience Écolo Crèche[®] et son impact sur la qualité d'accueil ». ●

3 thématiques retenues : solidarités, déchets, biodiversité





SENSIBILISER LES ENFANTS DES ACCUEILS DE LOISIRS AU JARDINAGE

D'autres structures ont souhaité s'investir de manière plus thématique en travaillant sur la biodiversité, la préservation des ressources et le jardinage. Ainsi, 16 accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) sur un total de 25, sont mobilisés autour du jardinage et ont contribué à un blog d'entraide de manière régulière. Les échanges entre les structures, notamment de graines et de semis, perdurent depuis l'instauration de la démarche.

9 potagers sont installés en élémentaire et 5 en maternel. Ils constituent un support pédagogique interdisciplinaire sur la biodiversité et le vivant, pour l'acquisition de compétences et de savoirs variés.

En 2019, un nouveau potager fera son apparition au nouveau complexe scolaire Robespierre. L'école maternelle et le centre de loisirs construiront un projet commun autour du potager en 2019 dans l'idée d'y intégrer des poules.

Chaque année, les accueils de loisirs peuvent par ailleurs participer au projet « Recycle Mode » : les enfants doivent fabriquer un costume à partir de matériaux de récupération sur un thème donné. Van Gogh à l'honneur en 2018, laissera sa place en 2019 à la Chine. Un défilé qui oppose les structures participantes est ensuite organisé. Une exposition photographique immortalise les créations et enfants et clôt le concours pour l'année. ●

16
ALSH font du
jardinage

MOBILISER LES ÉCOLIERS

Afin de montrer leur engagement en faveur de l'environnement, plusieurs écoles du territoire se sont déjà engagées dans le label « Éco-école ». International, ce label est porté par l'association TERAGIR. Il permet de bénéficier d'un accompagnement tout au long de l'année scolaire dans la mise en place de projets en lien avec l'environnement. Le label repose sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs d'un établissement scolaire (élèves, enseignants, direction, personnels administratifs et techniques...) mais également du territoire (collectivité, associations, parents d'élèves...).

En 2018 les écoles des Bons-Raisins et Robespierre ont été labellisées pour leur travail sur la thématique des déchets. Une démarche qui sera reconduite en 2019 sur le thème de l'eau.

L'école de la Malmaison a choisi le thème des déchets pour son futur dossier de labellisation. Ils seront accompagnés par l'équipe « éco-accueil » de l'accueil de loisirs des Gallicourts. ●



2
écoles
labellisées pour
leur travail sur
la thématique
des déchets





Mobiliser le grand public

SENSIBILISER LES ADULTES

Pendant près de 10 ans, le service du développement durable de la Ville a organisé des « Rendez-vous du développement durable » au grand succès. Chaque année, plus de 3 000 visiteurs répondaient présents au salon pour découvrir les solutions alternatives de consommation et les pratiques proposées par les nombreux exposants.

Afin de renouveler le format de ces rencontres, le service organisera à l'avenir des semaines thématiques tout au long de l'année pendant lesquelles les Rueillois pourront bénéficier de balades, d'ateliers pratiques, de conférences et de projections. Ces rencontres permettront à tous, de tout âge, de découvrir à travers des activités variées les nouvelles pratiques en faveur du développement durable.

En complément de ces événements ponctuels et afin de sensibiliser les Rueillois à la richesse naturelle de leur ville, un travail a été engagé pour procéder au renouvellement des panneaux des sites emblématiques du territoire. Cet affichage permet aux citoyens de s'informer de l'histoire du site et des espèces animales ou végétales présentes, mais également d'appréhender les techniques d'entretien utilisées par la municipalité.

Dans un souci d'association de la culture à la nature, la Ville et le Conservatoire à Rayonnement Régional organiseront des concerts de musique classique au sein des espaces verts de la commune. ●

3 000
visiteurs au
Rendez-vous du
développement
durable
chaque année

DÉVELOPPER LA MAIN VERTE DES RUEILLOIS

45 parcelles de jardins familiaux sont à disposition des Rueillois. Situées rue Léon Hourlier et rue des 18 Arpents, les parcelles varient entre 40 et 140m².

Pour un loyer d'1€ le m² par an, l'utilisation des jardins est soumise à un règlement strict. En effet, si ces jardins favorisent la biodiversité, ils permettent également aux Rueillois de bénéficier d'espaces à végétaliser à condition de respecter l'interdiction d'utilisation de produits pesticides et de conserver une proportion de cultures potagères par rapport au fleurissement.

Il n'y a pas autre condition particulière qu'être Rueillois et ne pas avoir de jardin pour bénéficier d'une parcelle. L'attribution se fait par tirage au sort après une pré-sélection de foyers à proximité des jardins. L'attribution se fait par tirage au sort après une pré-sélection de foyers à proximité des jardins réalisée selon des critères sociaux.

En septembre 2018, la médiathèque a par ailleurs inauguré un service de grainothèque participative, un lieu où il est possible de déposer et échanger librement des graines de fleurs, de fruits et de légumes. Cette nouvelle façon d'échanger et de préserver le patrimoine des graines s'installe parfaitement dans l'esprit d'ouverture à tous de la médiathèque. Elle fonctionne sur la base d'un échange libre et non monétaire tout en favorisant la biodiversité locale. ●



45
parcelles
de jardins
familiaux





ÊTRE ACTEUR DE LA VILLE DE DEMAIN

En 2018, la Ville a participé à l'organisation du Grand débat national lancé par le Président de la République, Emmanuel Macron. Pour faciliter et favoriser une large participation de la population, trois outils de participation ont été mis en œuvre : la plateforme numérique « J'aime Rueil je participe », des cahiers et urnes mis à disposition en mairie et l'organisation de deux soirées-débats. Ces dernières se sont déroulées le 18 février 2019 sous forme de discussion ouverte et le 7 mars 2019 en tables rondes autour de 4 thèmes.

S'il s'agit d'un levier pour favoriser la gouvernance à travers une large participation citoyenne et des moyens renouvelés, la Ville n'est pas étrangère au procédé. En effet, la participation de la population à la prise de décision a toujours été un enjeu fort pour la municipalité qui mobilise les Conseils de village depuis 1983. L'organisation de ce débat a toutefois permis de relancer une vraie dynamique citoyenne. Les Rueillois ont fait preuve d'un réel engouement pour la construction du Rueil de demain, avec un taux de participation très élevé et des propositions très constructives.

Hasard du calendrier, le Grand débat national a permis de nourrir deux projets lancés en 2018 à savoir la plateforme internet citoyenne « J'aime Rueil je participe » et un budget participatif.

La plateforme a pour objectif une meilleure mobilisation des citoyens sur la co-élaboration des politiques publiques à travers l'évolution des outils de participation, tout en conservant une démarche de proximité. La Ville peut désormais répondre aux aspirations et contraintes de la population en proposant des solutions plus participatives et non tributaires des rythmes des réunions municipales. Les Rueillois peuvent déposer leurs idées sur la plateforme numérique et voter pour leurs propositions préférées. Cet espace de concertation, qui ne se substitue pas aux ateliers citoyens, a permis de récolter 141 idées intéressantes depuis septembre 2018.

Les Rueillois
peuvent déposer
leurs idées sur
la plateforme
numérique

J'aimeRueiljeparticipe.fr





Parmi celles-ci, un premier chantier solidaire a été mis en place à travers l'aménagement d'un jardin thérapeutique sur un terrain privé, la maison de retraite Nadar, grâce à un financement participatif. Ce projet pour les Rueillois a été financé et réalisé par les citoyens via un appel aux dons atteint en 5 jours seulement.

Ayant une forte volonté de concrétiser ces idées, la Ville a mis en place en 2019 un budget participatif de 200 000 €. Chaque Rueillois peut proposer un projet et voter pour les meilleures propositions qui seront mises en œuvre dans l'année en cours. Pour cela, la plateforme est dotée de la technologie « blockchain » qui sécurise les votes. Les autres idées seront également étudiées par la Ville et ce même si elles ne peuvent entrer dans le cadre du budget participatif.

Les projets doivent entrer dans le cadre de compétences communales précises : aménagement des espaces publics, citoyenneté, innovation sociale ou numérique, solidarité, loisirs et propreté. L'enveloppe est limitée à 40 000 € par projet.

Les premières idées du budget participatif se concrétiseront dès le 1^{er} juillet 2019 et tous les lauréats seront engagés au cours de l'année.

Quel que soit l'outil utilisé (plateforme numérique, ateliers ou budget participatif), les Rueillois font preuve d'un réel engouement pour la transition écologique et le développement durable sans pour autant faire émerger des idées opérationnelles. C'est pourquoi la Ville organisera en 2019 deux ateliers citoyens : « J'aime ma ville, je la fleuris » et « J'aime ma ville propre ».

2019 verra également l'évolution du budget participatif vers un budget solidaire. Les gestes et bonnes pratiques des Rueillois permettront de réaliser des économies et d'alimenter ce nouveau budget. Un moyen de mobiliser les Rueillois à l'éco-citoyenneté et de les sensibiliser aux coûts des incivilités quotidiennes. ●

200 000 €
de budget
participatif

**Les Rueillois
font preuve d'un
réel engouement
pour la transition
écologique.**



RENFORCER LES RÉSEAUX DE CORRESPONDANTS

Douze « correspondants Développement durable », soutenus par leurs suppléants, sont des ambassadeurs auprès des Rueillois des bonnes pratiques et informations relatives au développement durable.

Soucieux de participer bénévolement à la vie durable de la ville, ils travaillent en transversalité des différentes commissions des villages afin de mettre en œuvre des projets aussi variés que le défi « Familles à énergie positive », le compostage, les projets « Fleurs de trottoir » et « Pédival » ou encore des actions de sensibilisation relatives à la rénovation énergétique de l'habitat.

Les correspondants se sont fortement impliqués au 1^{er} semestre 2018 dans l'organisation d'événements lors de la semaine européenne de réduction des déchets qui s'est déroulée du 17 au 25 novembre 2018. Ils sont en effet à l'origine de la programmation et ont été présents pour assurer sa bonne mise en œuvre.

En 2019, les correspondants appliqueront de nouveaux projets et objectifs afin d'être au plus près des attentes des citoyens. Ils participeront ainsi activement aux ateliers citoyens pilotés par le pôle Cadre de vie de la Ville et travailleront sur la sensibilisation et la responsabilisation des plus jeunes ainsi que sur la mise en place d'une organisation plus responsable des manifestations des Conseils de village. ●



6
réunions
en 2018

Donner l'exemple

RÉDUIRE LE GASPILLAGE DE PAPIER AU SEIN DE LA MAIRIE

Une politique d'impression a été mise en place au sein de la Mairie. Elle intègre une réflexion sur le choix et l'utilisation optimale des machines, la réduction du nombre des imprimantes individuelles très consommatrices et la dématérialisation d'un grand nombre d'invitations à des événements organisés par la Ville.

Une campagne de sensibilisation sur la réduction des impressions et sur le tri du papier ainsi qu'une formation aux bonnes pratiques font également partie de la stratégie pour consommer plus durablement. ●



100%
de cartouches
et toners utilisés
par les services
ont été recyclés
en 2018





ENCOURAGER LA DÉMATÉRIALISATION POUR TOUS

La dématérialisation des procédures à destination de la population est progressivement mise en place au sein de l'administration territoriale. Il est ainsi désormais possible de demander à distance plusieurs documents officiels : actes de naissance, de mariage et de décès.

Certaines prestations délivrées par la Ville peuvent être réglées en ligne, comme les accueils de loisirs, les études surveillées ou encore les prestations dans les structures de petite enfance. Les Rueillois peuvent également consulter leurs données personnelles et de facturation pour ces mêmes services.

La dématérialisation des procédures permet la diminution des déplacements des Rueillois et par conséquent la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), également imputées au fonctionnement de la Mairie. Elle s'inscrit par ailleurs dans une tendance globale de modernisation du service public.

En interne, la Mairie s'appuie sur son service des Archives communales pour continuer sa dématérialisation, notamment en incitant les agents à privilégier la production d'archives électroniques. De plus, depuis 2016, les archives municipales se sont engagées dans le recyclage des documents d'archives éliminables. ●

-25 % de
consommation
de papier entre
2012 et 2018





Directeur de la publication : Patrick Ollier.

Co-directeur de la publication : Jean-Christian Larrain.

Pilotage : Claire Vaas

Coordination : Sarah Bouchaïb, Raphaël Martin, Isabelle Ruffaux

Rédaction : Sarah Bouchaïb, Raphaël Martin.

Avec la participation des services de la Ville de Rueil-Malmaison.

Recherche iconographique : Caroline Mitchell.

Photographies : Christophe Soresto, Paul Martinez, AIR Images (p.11), Philip Demail (p.15).

Création graphique et maquette : Julia Guinet Design graphique

Impression : Est'Imprim. Ce rapport est imprimé sur du papier labellisé PEFC 

Édition 2019

Pôle Écologie urbaine et durable / Direction de la Communication
Ville de Rueil-Malmaison.



Mairie de Rueil-Malmaison

13 boulevard Foch
92500 Rueil-Malmaison
Tél : 01 47 32 65 65
villederueil.fr

